



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :

17

Nombre de membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de membres absents : 0

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 06 juillet 2022

OBJET :

DE-CCAS-22-07-1-5) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
D'ACCES A L'EPICERIE SOLIDAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi six juillet à huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le vendredi 01 juillet 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. COMBE, Mme ETIENNE, Mme GAUVAIN,
Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme HUET, Mme JOURION,
Mme LIBERT-ALBANEL, M. MORAINÉ, M. POLITZER, Mme POLLARD, Mme TOP.

Pouvoirs : M. CHARDON (pouvoir à Mme ETIENNE), Mme De VINZELLES (pouvoir à M. COMBE), Mme DUPRE (pouvoir à M. MORAINÉ), Mme HAUCHEMAILLE (pouvoir à Mme BRÉON), Mme MARTIN (pouvoir à Mme POLLARD).

Excusés : .

Le Conseil d'administration,

Vu les articles L.123-8 du code de l'Action sociale et des familles ;

Vu l'article 2121-8 du Code général des collectivités territoriales relatif au fonctionnement du Centre communal d'action sociale ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale du 8 octobre 2015 relative à la création de la commission d'accès à l'épicerie solidaire ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale du 9 juin 2020 relative à l'adoption du règlement intérieur du CCAS ;

Considérant la nécessité de nommer 2 membres administrateurs du CCAS à la commission d'accès à l'Épicerie solidaire ;

Considérant que Madame la Présidente du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que Madame Muriel HAUCHEMAILLE et Monsieur Pierre CHARDON se sont portés candidats à la fonction de membre de la commission d'accès à l'Épicerie solidaire du CCAS ;

Il est procédé à l'élection des 2 membres de la commission d'accès à l'Épicerie solidaire à mains levées.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : sont désignés membres de la commission d'accès à l'Épicerie solidaire

- Madame Muriel HAUCHEMAILLE
- Monsieur Pierre CHARDON

ARTICLE II : les délibérations sont regroupées dans un registre de Délibérations de documents non communicables portant mentions d'informations nominatives protégées par le secret professionnel.

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé